PUBLIÉ LE 10/08/2026

Promotion illégale de thérapie cellulaire : nous prenons de nouvelles décisions de police sanitaire

SURVEILLANCE - CONTRÔLES

Nous avons identifié deux nouveaux sites internet faisant la promotion de thérapies par cellules souches non autorisées en France. Ces sites sont exploités par les sociétés Liv Hospital et You StemCell, toutes deux basées en Turquie.

Dans l'intérêt des patients, nous prenons des mesures de police sanitaire à l'encontre de ces sociétés afin de suspendre la promotion illégale de ces thérapies en France qui affirme traiter plusieurs maladies graves sans aucun fondement scientifique.

Thérapie par cellule souche

La thérapie par cellules souches, seules ou avec l'ajout d'exosomes, utilisée dans le traitement de diverses pathologies répond à la définition du médicament. Cependant, certaines n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en France ou en Europe. Dans ce cas, aucune donnée robuste ne permet d'attester de l'efficacité, de la sécurité ou de la qualité de ces traitements.

Les sites internet Liv Hospital et You StemCell affirment de manière infondée que les thérapies qu'elles proposent soignent des maladies graves comme l'autisme, la paralysie cérébrale, la sclérose en plaques, Alzheimer, Parkinson, le diabète, l'infertilité ou encore la SLA (maladie de Charcot).

Or, les thérapies promues par ces sociétés n'ont pas d'autorisation de mise sur le marché en France ou dans l'Union européenne. Leur efficacité, leur sécurité et leur qualité n'ont donc pas été démontrées.

Ces traitements peuvent présenter un risque pour la santé. Ils peuvent également entraîner une perte de chance si un patient renonce ou retarde un traitement validé, dont les bénéfices et les risques ont été évalués par les autorités sanitaires.

De plus, aucun visa de publicité n'a été délivré par l'ANSM à ces sociétés : elles ne sont pas autorisées à promouvoir ces thérapies.

Information pour les patients

N'ayez pas recours aux traitements par cellules souches promus sur les sites internet des sociétés Liv Hospital et You StemCell. Elles peuvent présenter un risque pour votre santé.

J'ai eu recours à l'un de ces traitements, que dois-je faire ?

- Contactez vos professionnels de santé et détaillez les traitements que vous prenez ainsi que les actes qui ont été pratiqués ou proposés dans ce cadre ;
- Déclarez tout effet indésirable lié à ce traitement.

En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 10/08/2026

Décision du 28/07/2026 portant suspension de la publicité de la thérapie par cellules souches, seules ou avec l’ajout d’exosomes, par la société Liv Hospital

MESURES ADMINISTRATIVES
DÉCISIONS DE POLICE SANITAIRE - MÉDICAMENTS

PUBLIÉ LE 10/08/2026

Décision du 28/07/2026 portant suspension de la publicité de la thérapie par cellules souches par la société You StemCell

MESURES ADMINISTRATIVES
DÉCISIONS DE POLICE SANITAIRE - MÉDICAMENTS